

# BUDGET 2019

## COÛT DE VOS PRINCIPAUX SERVICES

10 214 000 €

457 000 €



Ecole de  
Musique  
et Culture

422 000 €



Enfance /  
Jeunesse  
et Scolarité

85 000 €



Relais  
Assistants  
Maternelles (RAM)

266 000 €



Seniors et  
Personnes  
Handicapées

1 584 000 €



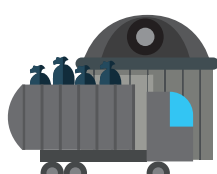
Transports Scolaires :  
compétence régionale  
avec participation de  
la Communauté de  
Communes : 324 000 €

400 000 €



Tourisme :  
régie autonome\* :  
promotion,  
accueil...

7 000 000 €



Déchets : collecte,  
traitement,  
déchetteries et  
actions de pré-  
vention

## EN +

Prélèvement de l'Etat :  
Participation au FPIC\*\*  
et au remboursement  
de la dette de l'Etat

\*\* Fonds national de  
péréquation des  
ressources intercommu-  
nales  
et communales

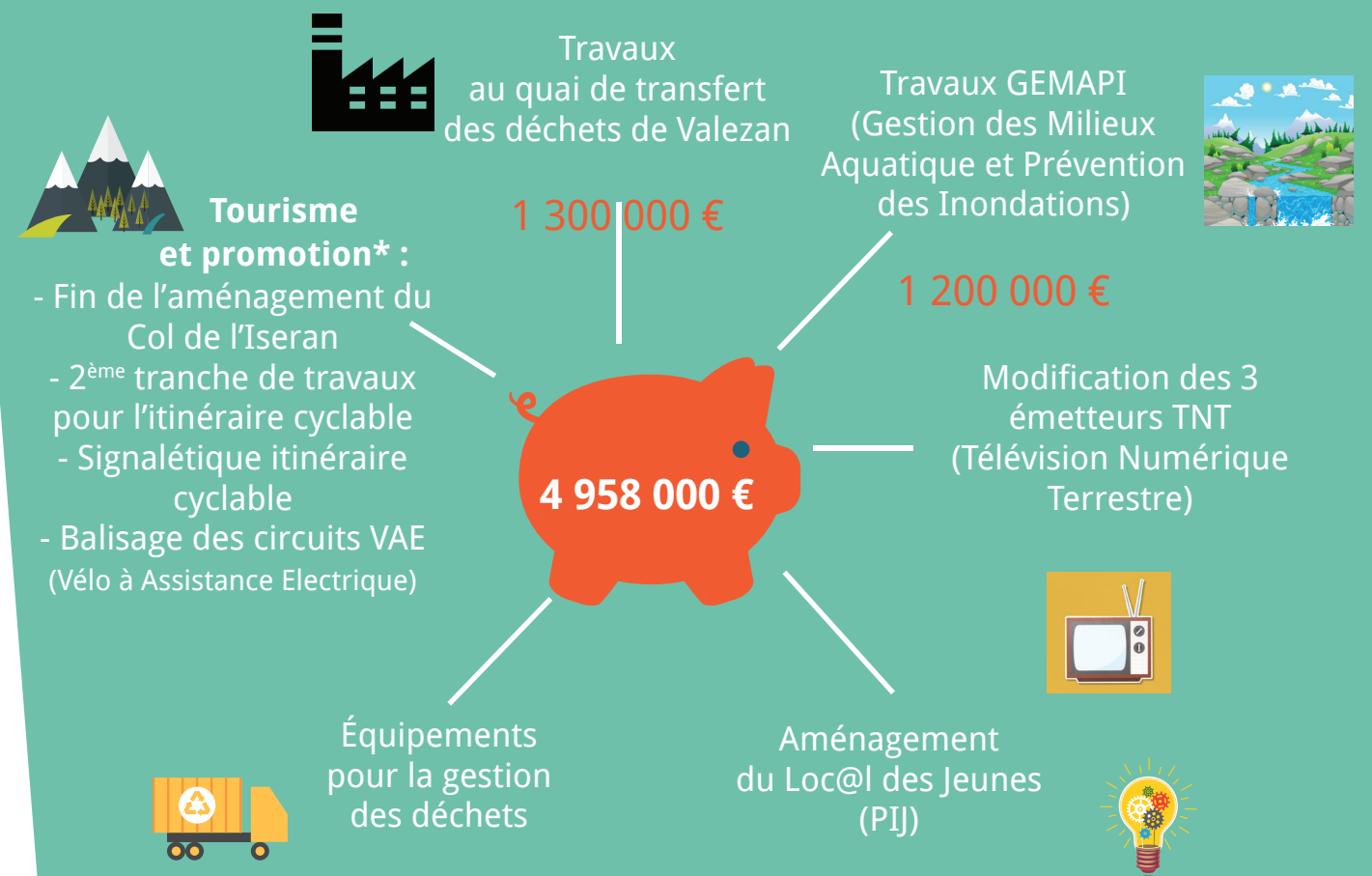
1 240 000 €



L'abattoir et la maison funéraire situés à Bourg Saint Maurice appartiennent à la Communauté de Communes et sont gérés par délégation de Service Public. Ces services ne génèrent pas de coût en 2019 pour la collectivité puisque les recettes couvrent les dépenses.

\* En 2019, un nouveau budget annexe est créé pour la régie autonome «Haute Ta-

## LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS



## LES PRINCIPALES RECETTES

11 000 000 €



Fiscalité

1 200 000 €  
Fiscalité  
GEMAPI

En 2019, une nouvelle recette apparaît dans le budget : 1 200 000 euros. Elle correspond à la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cette taxe sera prélevée pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'automne 2019 sur les impôts